

Cultures Connectées

essaimage sobriété numérique

Règlement de l'appel à projets 2023



CONTEXTE

La DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnent depuis plusieurs années l'appropriation du numérique par les opérateurs culturels dans leurs différents métiers. Ces partenaires réalisent cette ambition au moyen de dispositifs portés par chacun d'entre eux en fonction de leurs propres politiques publiques, mais aussi de dispositifs co-construits tel que le dispositif *Cultures Connectées - PNV* qui s'inscrit au sein du Contrat de Plan État-Région 2021 - 2027.

Réunis autour de cette ambition, la DRAC et la Région ont souhaité consolider ce partenariat global de développement du numérique culturel en Nouvelle-Aquitaine, avec comme objectifs majeurs :

- faciliter l'émergence de projets numériques culturels innovants dans une démarche de soutien à l'expression des droits culturels des personnes ;
- encourager le développement de nouvelles formes de créations transdisciplinaires ;
- développer l'écosystème numérique culturel par la création sur les territoires, de synergies entre opérateurs culturels et acteurs numériques ;
- favoriser les usages, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne, tel que définis par le Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV) du ministère de la Culture qui sera instruit dans le cadre de cet appel à projet.

Dans le cadre de ce partenariat, la DRAC et la Région apportent des outils de manière complémentaire sur l'ensemble du territoire régional pour réaliser une stratégie globale autour de trois volets :

- un volet *Connaissance et Animation*, proposant une veille sur de l'info ressource, mais également l'organisation de temps d'information, de présentation de projets ou de transfert de savoir-faire afin de créer un réseau informel d'acteurs-ressources à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;
- un volet *Soutien financier* avec l'accompagnement aux appels à projets propres au dispositif *Cultures Connectées (numérisation, médiation, création et essaimage sobriété numérique)*, ou d'autres appels à projets spécifiques au sein d'autres directions sectorielles ou des contrats de filière.

- un volet *Valorisation*, proposant des contenus éditoriaux web sur le portail Culture et Patrimoine de la Région (cf. culture-nouvelle-aquitaine.fr)

OBJECTIF

Un nouvel objectif partagé entre la DRAC et la Région a émergé depuis plusieurs mois, à savoir le soutien à des initiatives garantissant une plus grande sobriété numérique, dans le but de réduire l'impact environnemental du numérique culturel.

Ce nouvel objectif est une réponse à plusieurs éléments de contexte :

1. L'appropriation du numérique par les opérateurs culturels peut constituer une accélération du processus de changement climatique.

La DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine sont en effet conscients des impacts d'un certain usage du numérique culturel sur l'environnement. Les indicateurs de mesure de cet impact sont aujourd'hui connus et validés tant sur les équipements que sur les usages, cette prise de conscience a été notamment problématisée lors de deux temps d'échanges dédiés au sein des éditions 2021 et 2022 du Forum Entreprendre dans la Culture en Nouvelle-Aquitaine (cf. : [L'impact environnemental du numérique culturel](#) et [Pourquoi et comment réduire l'impact de nos activités numériques culturelles ?](#))

Il y a aujourd'hui urgence à orienter un usage du numérique culturel plus conscient de son impact et de ses limites en termes de ressources utilisées.

2. L'écosystème culturel régional a à sa disposition ou a pu lui-même produire des expérimentations numériquement sobres qui sont aujourd'hui mutualisables.

L'appel projets *numérisation, médiation, création* du dispositif Cultures Connectées étendu depuis 2020 en Nouvelle-Aquitaine a pu soutenir un certain nombre d'expérimentations pertinentes sur des périmètres restreints à un métier, un territoire ou à une filière.

Or, ces expérimentations pourraient à l'heure actuelle être mutualisées par des opérateurs réunis autour d'une même intention.

Les partenaires réunis autour de Cultures Connectées veulent dès à présent soutenir le déploiement de solutions possédant un certain degré de maturité, optimisées voire éco-conçues et qui pourraient répondre à l'objectif de sobriété numérique.

Cette démarche se réalise au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec Néo Terra, la feuille de route Transition énergétique et écologique et dans la continuité de la feuille de route régionale pour un Numérique responsable adoptée en 2020.

CHAMP D'APPLICATION

Ce nouvel appel à projets du dispositif Cultures Connectées, a pour but de soutenir :

- **l'essaimage de solutions numériques...**

On entend par essaimage, l'appropriation d'une solution déjà existante ou en cours de développement, par d'autres opérateurs que celui ou ceux qui l'ont développée, que ce soit sur un territoire, un métier, une esthétique, voire sur un but d'intérêt général de l'écosystème culturel, afin de répondre à un besoin identifié en commun.

- **optimisées** pour garantir un **impact environnemental faible** voire **éco-conçues ... :**

L'intention du porteur de projet doit être en lien avec une réflexion aboutie sur un cycle de vie optimisé des équipements et de la solution numériques.

- **dédiées à l'écosystème culturel ... :**

Les projets doivent obligatoirement être en lien direct avec une œuvre artistique ou patrimoniale.

- avec un niveau suffisant de **maturité ... :**

Les projets doivent déjà exister sous forme de prototype dont l'usage a déjà été validé lors d'une expérimentation concrète.

- et devant être **mutualisées** entre plusieurs opérateurs :

Cet essaimage peut être porté par la structure initiatrice de la démarche initiale de développement ou un ou plusieurs partenaires, mais surtout déployé au sein d'une mutualisation de moyens (co-production, co-financement, etc.).

AXES D'INTERVENTION

Axe création :

- accompagner la connaissance des ressources mutualisables autour de la création artistique (solutions, équipements, compétences, etc.) et les mettre à disposition des équipes artistiques ou techniques (spectacle vivant, nouveaux médias audiovisuels, arts plastiques et visuels, etc.), présentes sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine

Axe médiation :

- accompagner les opérateurs culturels à expérimenter collectivement des services mutualisés à faible impact environnemental ayant pour objectif d'augmenter le rapport aux œuvres artistiques ou patrimoniales avec leurs publics

Axe numérisation

- accompagner des solutions de numérisation et de valorisation de contenus culturels qui pourront répondre à un enjeu de baisse de l'empreinte environnementale

CHAMP D'APPLICATION

Le projet soutenu doit avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial. L'ensemble des esthétiques est concerné (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel), ainsi que les actions transversales privilégiées par les partenaires (éducation artistique et culturelle, langues et cultures régionales, etc.).

TYPE D'OPERATEURS BENEFICIAIRES

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement (association, collectivité territoriale, entreprise, établissement public, artiste-auteur-trice, etc.).

CRITERES DE SELECTION

Un Comité technique de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

- degré d'optimisation ou d'éco-conception de la solution
- utilité de la démarche au sein de l'écosystème culturel (territoire, filière, métier voire d'intérêt général)
- qualité de la démarche partenariale au sein d'une communauté de métiers ou d'une typologie de structures
- dimension novatrice de la démarche
- lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses publics
- travail avec des acteurs locaux (prestataires techniques, rédactionnels, etc.)
- modèle économique viable et pérenne
- attention portée au pilotage, à l'évaluation et à la valorisation du projet

CRITERES D'ELIGIBILITE**Localisation**

Les porteurs de projets doivent avoir :

- leur siège en Nouvelle-Aquitaine ;

- ou un projet avec un fort lien culturel avec la Nouvelle-Aquitaine ;
- ou développé leur projet en association avec des acteurs culturels présents sur le territoire.

POSSIBILITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les porteurs de projets peuvent solliciter en amont de leur candidature, un rendez-vous d'accompagnement en distanciel par l'équipe instructrice. Cette demande doit passer par l'envoi d'une courte note d'intention par mail avec comme éléments :

- nom du porteur de projet
- titre du projet
- descriptif (objectifs, fonctionnalités, publics, calendrier)
- partenariats

Pour que ce rendez-vous puisse être organisé dans les meilleures conditions, cette demande doit parvenir à l'équipe instructrice largement en amont de la date limite de dépôt, par voie électronique à candidature-esn@cultures-connectees.fr

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES AIDES

Le financement pourra couvrir jusqu'à 50 % du montant total des dépenses éligibles.

La DRAC et la Région se réservent la possibilité d'intervenir séparément sur des dossiers et de verser leur subvention selon des modalités distinctes.

Les opérateurs retenus seront financés :

- par l'État sur présentation d'un dossier de subvention dûment rempli
- par la Région sur présentation d'un dossier de subvention et encadré par la signature d'une convention ou d'un arrêté liant la Région et la structure lauréate. Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 18 mois et finir dans les 2 ans après réception par les financeurs de la convention ou de l'arrêté signé.

CALENDRIER

Les grandes phases de l'appel à projets sont les suivantes :

- lancement : mercredi 11 mai
- clôture : mercredi 25 octobre minuit (date de fin de réception des candidatures) ;
- instruction : courant novembre, demande d'informations complémentaires aux candidats ;
- sélection : fin novembre, par un Comité technique de sélection dédié ;
- validation définitive et octroi des subventions :
 - DRAC : dès finalisation instruction ;

- Région : vote lors de la Commission Permanente de février 2024, des projets retenus puis confirmation après le contrôle de légalité
- information aux projets lauréats : courant février 2024

ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toute candidature doit se composer obligatoirement des pièces suivantes avec le nommage suivant :

- le fichier « titre_projet_formulaire_donnees_cc_esn_2023.xls »
- le fichier « titre_projet_formulaire_intention_cc_esn_2023.doc »
- un dossier regroupant toutes les pièces justificatives (liste présentée dans le fichier formulaire_donnees_cc_esn_2023.xls)

Pour envoyer votre candidature, merci de bien vouloir respecter la procédure suivante :

- regrouper l'ensemble de ces éléments dans un dossier compressé et nommé « titre_projet_cc_esn_2023.zip »
- envoyer ce dossier compressé à l'adresse candidature-esn@cultures-connectees.fr via le service d'envoi de fichiers de votre préférence (ex. : Drop - <https://drop.chapril.org/>)

La DRAC et la Région notifieront le porteur de projet par retour de mail, de la bonne réception de son dossier de candidature. **Merci de bien vérifier la bonne réception de ce mail.**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit. Les services instructeurs des deux partenaires se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires demandées auprès des porteurs de projets.

Une instruction technique des candidatures sera réalisée en amont de la réunion du Comité technique de sélection par les deux partenaires. Une liste de projets éligibles sera proposée à ce Comité.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) sera exclusivement mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. L'avis consultatif d'expert-e-s compétent-e-s dans les différents domaines, notamment des conseiller-ères DRAC et des agents Région, pourra être également sollicité ainsi que leur participation directe au Comité technique de sélection.

QUELQUES RESSOURCES

- [Référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\)](#)
- [Numérique responsable : LA boîte à outils](#)

- Cultures Connectées, l'ensemble des articles dédiés en ligne sur le Portail Culture et Patrimoine de la Région

CONTACTS

Pour plus de renseignements, contacter les personnes référentes sur leur territoire ou leur thématique :

- Région Nouvelle-Aquitaine :
 - o Unité Numérique culturel
 - Franck CABANDÉ, chargé de mission
Courriel : franck.cabande@nouvelle-aquitaine.fr
 - Gaëlle GERBAULT, responsable d'unité
Courriel : gaelle.gerbault@nouvelle-aquitaine.fr
- DRAC Nouvelle-Aquitaine :
 - o Site de Bordeaux :
 - Yves LE PANNÉRER, conseiller cinéma et référent régional numérique
Courriel : yves.le-pannerer@culture.gouv.fr
 - o Site de Poitiers
 - Gwénaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale
Courriel : gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr
 - o Site de Limoges (+ Charente) :
 - David REDON, conseiller action culturelle et territoriale
Courriel : david.redon@culture.gouv.fr